



Les sports de nature en France en 2006

En 2006, on recense 2,5 millions de licences au sein des fédérations dites de « sports de nature », ce qui représente 16 % des adhésions effectuées auprès des fédérations françaises agréées (unisport et multisports) et 24 % des adhésions auprès des fédérations unisport. Plus de la moitié d'entre elles sont délivrées par les fédérations sportives terrestres (60 %).

Entre 2001 et 2006, les adhésions (licences sportives et autres titres de participation) ont augmenté de 20,5 % dans les fédérations sportives de nature, soit une croissance annuelle moyenne de 3,8 % sur ces six années. Cette progression concerne avant tout les autres titres de participation. En effet, ces derniers ont été multipliés par deux sur cette période alors que les licences stricto sensu ont progressé de 10 %.

Dans les fédérations de sports de nature, les femmes sont plus représentées que dans l'ensemble des fédérations (elles détiennent 41 % des licences contre 35 % pour l'ensemble) et les licenciés sont globalement plus âgés (35 % ont 19 ans et moins contre 46 % pour l'ensemble des licenciés).

En 2006, plus d'un diplôme sur trois délivré par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative relève des sports de nature, soit 3 858 diplômés. Parmi eux, 84 % sont des diplômés de niveau IV (BPJEPS ou BEES 1^{er} degré). Les diplômés sont majoritairement masculins ; on compte une femme diplômée des sports de nature pour deux hommes.

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, lancé par l'Etat à l'été 2004 permet de dénombrer aujourd'hui 78 500 équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature sur plus de 330 000 équipements recensés.

Un tiers des français de plus de 15 ans pratique les sports de nature : randonnée, escalade, canoë-kayak, parapente, vélo, voile ... Près de 2,5 millions de licences et autres titres de participation sont délivrés par les fédérations dites de sports de nature. Ces activités sont associées aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine et au maintien en bonne santé. L'engouement pour les loisirs sportifs de nature est devenu aujourd'hui un fait majeur de nos sociétés. Vecteurs de développement touristique et de valorisation du milieu naturel, les sports de nature représentent en outre un enjeu local important en raison des retombées économiques et de la dimension éducative qu'ils sont susceptibles d'encourager et de générer. L'offre de formation du ministère atteste de ces enjeux : environ 40 % des diplômes délivrés concernent les sports de nature.

Les sports de nature ne connaissent pas de définition arrêtée. Leur évolution permanente, l'apparition de nouvelles activités (snow-kite, paralpinisme...) comme la disparition d'autres rendraient cette définition peu opérationnelle. Le législateur, répondant aux exigences liées à leur développement dans les espaces naturels, a donc choisi d'identifier ces activités en précisant leurs lieux d'exercice. Ainsi, selon l'article L311-1 du code du sport, « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. » Par l'instruction n°04-131 JS du 12 août 2004 le Ministère en charge des sports définit les sports de nature comme « les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non ».

Derrière cet engouement pour les sports de nature, le dialogue pour la recherche de solutions concertées entre acteurs locaux est apparu essentiel. C'est dans ce cadre que se constituent les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et que doivent être élaborés les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI) par les conseils généraux. Le développement maîtrisé des sports de nature permet de satisfaire l'aspiration légitime des citoyens à pratiquer des activités sportives en milieu naturel en la conciliant avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété.

STAT-INFO

Jeunesse, Sports et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 08 - 01

Avril 2008

Rédacteurs :

Sandrine Bouffin - Mission des études, de l'observation et des statistiques.

Renaud Foirien - Mission des études, de l'observation et des statistiques.

Pascale Richard - Direction des Sports.

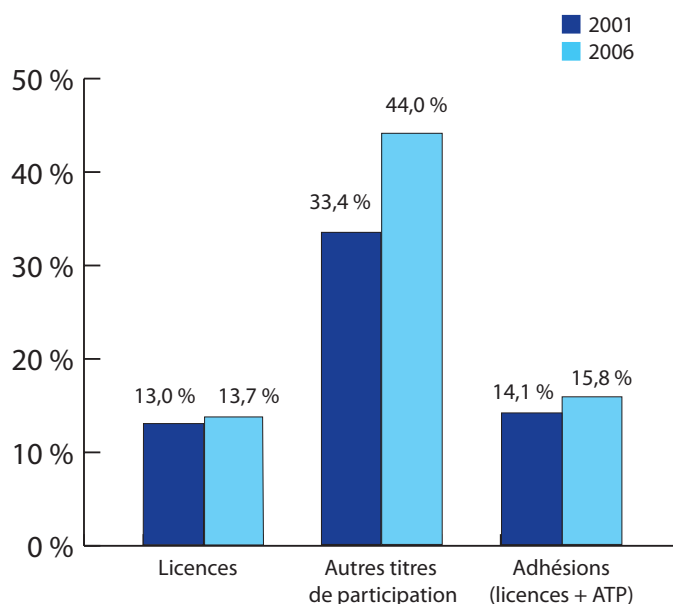
Avec la collaboration du pôle ressources national des sports de nature.

En 2006, on recense 2,5 millions de licences au sein des fédérations dites « de sports de nature » (cf. encadré 1).

En 2006, le nombre de licences sportives et autres titres de participation délivrés par les fédérations françaises agréées dites de « sports de nature » est de 2,5 millions, ce qui représente 16 % des adhésions effectuées auprès d'une fédération française agréée (24 % des adhésions réalisées auprès d'une fédération unisport). Cette proportion était de 14 % en 2001; la part des adhésions auprès d'une fédération dite de « sports de nature » a donc été multipliée par 1,1 entre 2001 et 2006. Cette progression concerne peu les licences sportives stricto sensu mais plus particulièrement les autres titres de participation : entre 2001 et 2006, la part des autres titres de participation de « sports de nature » dans l'ensemble des autres titres de participation a été multipliée par 1,3 passant de 33 % à 44 % (graphique 1).

Graphique 1

Part des sports de nature dans l'ensemble des adhésions délivrées en 2001 et 2006 selon leur type.



Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

2

Les fédérations sportives terrestres délivrent près de 60 % des licences de « sports de nature », ce qui représente près de 1,5 million d'adhésions (graphique 2).

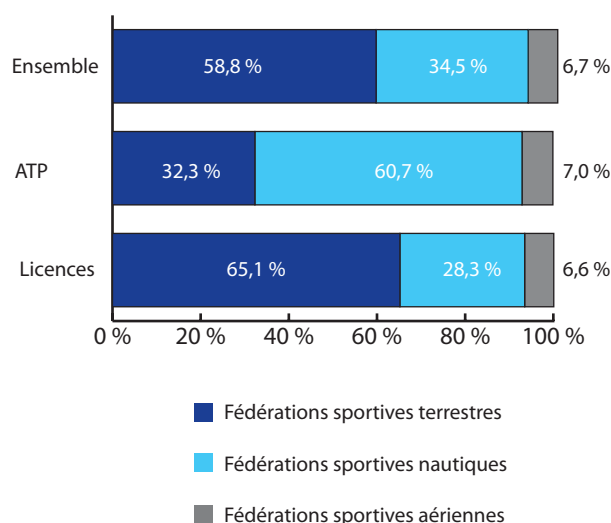
Parmi les fédérations sportives terrestres, ce sont les fédérations françaises d'équitation, de randonnée pédestre et de ski qui en délivrent la majorité : respectivement 36 %, 13 % et 10 %, soit 59 % de l'ensemble des licences sportives terrestres.

Des différences existent selon le type d'adhésion et le milieu de pratique.

Les licences stricto sensu sont délivrées majoritairement par les fédérations sportives terrestres (65 % des licences), alors que les autres titres de participation sont quant à eux délivrés pour plus de la moitié par les fédérations sportives nautiques (61 % des autres titres de participation). Dans ces dernières, les autres titres de participation représentent plus du tiers des adhésions et sont principalement délivrés par la fédération française de canoë-kayak (72 %) et, dans une moindre mesure, d'aviron (18 %).

Graphique 2

Répartition des licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations dites de « sports de nature » selon le milieu en 2006



Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

Encadré 1 : les fédérations dites de « sports de nature »

La liste ci-dessous constitue la base de référence prise en compte pour la détermination des fédérations dites de « sports de nature » réparties selon leur approche du milieu aérien/nautique /terrestre. Ces fédérations sont celles dont les pratiques s'effectuent principalement dans le milieu naturel et justifient donc des modalités d'accès particulières (respect du droit de propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement). Il est à noter que la majorité des fédérations multisports possède également des licenciés pratiquants sports de nature qu'il n'est pas possible de comptabiliser (à l'exception de la fédération des clubs alpins et de montagne).

Fédérations sportives terrestres :
 Char à voile - Course d'orientation - Cyclisme - Cyclotourisme - Equitation - Montagne et escalade - Clubs alpins et de montagne - Motocyclisme - Sports de traîneau - Pulka et traîneau à chien - Randonnée pédestre - Ski - Spéléologie - Triathlon

Fédérations sportives nautiques :
 Aviron - Canoë-kayak - Etudes et sports sous-marins - Joute et sauvetage nautique - Motonautisme - Pêche à la mouche et au lancer - Pêche sportive au coup - Pêche en mer - Sauvetage et secourisme - Ski nautique - Surf - Voile

Fédérations sportives aériennes :
 Aéromodélisme - Aéronautique - Aérostation - Giravation - Planeur ultraléger motorisé - Vol à voile - Vol libre - Parachutisme

La progression des adhésions (licences et autres titres de participation) entre 2001 et 2006 est plus importante dans les fédérations dites de « sports de nature » que dans l'ensemble des fédérations sportives agréées.

En effet, les licences ont augmenté de 20,5 % dans les fédérations de sports de nature, passant de 2,1 millions à 2,5 millions. Ainsi, on enregistre une croissance annuelle moyenne de + 3,8 % entre 2001 et 2006 dans ces fédérations (tableau 1). Cette augmentation est plus marquée dans les fédérations sportives nautiques et, dans une moindre mesure, dans les fédérations sportives terrestres : les taux d'évolution annuels moyens sont respectivement de

+ 5 % et + 3,8 %. Plus précisément, cette progression est particulièrement importante dans les fédérations françaises de char à voile, de canoë-kayak, de course d'orientation puis de motocyclisme, de surf et d'aviron. Dans ces dernières, les taux d'évolution annuels moyens sont supérieurs à + 7 % et peuvent même atteindre + 40 %. Ainsi, pour la fédération française de char à voile, les licences ont été multipliées par plus de cinq entre 2001 et 2006.

En revanche, sur cette même période, les licences ont diminué dans les fédérations sportives aériennes : le taux d'évolution annuel moyen est de - 1,2 %. Notons cependant que cette baisse concerne uniquement les autres titres de

participation (- 6,4 %), les licences continuant de progresser au rythme annuel de + 0,5 % sur ces six années.

Néanmoins, globalement, la progression des licences concerne avant tout les autres titres de participation.

En effet, ces derniers ont été multipliés par deux entre 2001 et 2006 alors que les licences stricto sensu ont progressé de 10 % sur cette période. Dans certaines fédérations comme le char à voile, les autres titres de participation ont été multipliés par six et ils ont au moins doublé dans les fédérations de canoë-kayak (+ 160 %), de la course d'orientation (+ 98 %) et de la montagne et escalade (+ 93 %).

TABLEAU I

Evolution des licences et des autres titres de participation délivrés par les fédérations dites de « sports de nature » entre 2001 et 2006

Fédérations dites de « sports de nature »	Année 2006			Evolution annuelle moyenne 2001-2006	Variation 2006/2001
	Licences	ATP	Ensemble		
Fédérations sportives terrestres	1 318 898	158 071	1 476 969	+ 3,8 %	+ 20,2 %
Fédérations sportives nautiques	571 854	296 264	868 118	+ 5,0 %	+ 27,8 %
Fédérations sportives aériennes	133 221	34 343	167 564	- 1,2 %	- 5,6 %
Ensemble des fédérations dites de « sports de nature »	2 023 973	488 678	2 512 651	+ 3,8 %	+ 20,5 %

Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

Qui sont les licenciés des « sports de nature » ?

Un public relativement plus féminisé

Les femmes sont plus représentées parmi les détenteurs d'une licence de « sports de nature » que dans l'ensemble des licences : 41 % contre 35 % pour l'ensemble des fédérations. Toutefois, ce constat s'observe uniquement pour les fédérations sportives terrestres : dans ces dernières, les femmes détiennent plus de la moitié des licences délivrées (51 %). Cette part nettement plus importante de femmes s'explique en grande partie par le fait que ces dernières sont majoritaires dans les fédérations françaises d'équitation (78 %) et de randonnée pédestre (61 %). Or, ces fédérations délivrent à elles deux plus de la moitié des licences sportives terrestres.

A contrario, dans les fédérations sportives nautiques et aériennes, la part des femmes parmi les détenteurs d'une licence est beaucoup plus faible : elles sont respectivement 27 % et 8,5 % à être titulaires d'une licence dans une fédération appartenant à l'un de ces milieux. La seule fédération dans laquelle les femmes sont majoritaires est la fédération française de sauvetage et secourisme.

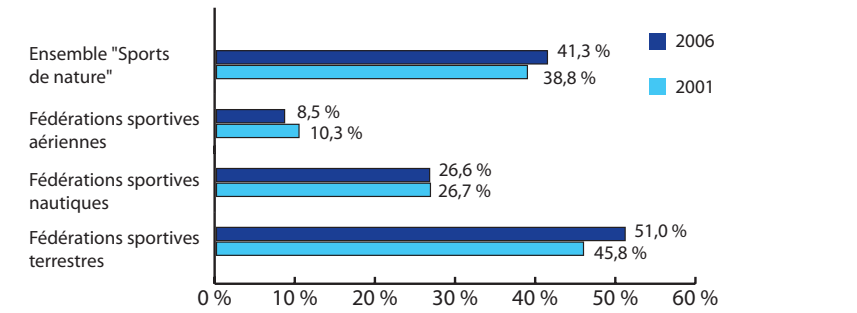
Les femmes dans les fédérations dites de « sports de nature » sont, comme dans l'ensemble des fédérations, plus représentées en 2006 qu'en 2001 (graphique 3).

Elles sont 41 % à détenir une licence en 2006 dans une de ces fédérations contre 39 % en 2001. Là encore des différences existent selon le type de milieu. Cette progression du pourcentage de femmes

dans les licences « sports de nature » s'observe uniquement dans les fédérations sportives terrestres. Représentant 46 % des licenciés en 2001, les femmes deviennent majoritaires en 2006 dans les fédérations sportives terrestres : elles détiennent 51 % des licences délivrées par ces dernières. En revanche, la part des femmes stagne entre 2001 et 2006 dans les fédérations sportives nautiques et diminue dans les fédérations sportives aériennes.

Graphique 3

Part des femmes en 2001 et 2006 dans les licences « sports de nature » selon le milieu



Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

Encadré 2 : La pratique des activités physiques et sportives de nature en France en 2003

Selon l'enquête « la pratique des activités physiques et sportives en France » menée par l'INSEE en 2003, 13 millions de français de 15 ans ou plus pratiquent un sport de nature, soit une personne sur trois, et plus d'une sur deux (52 %) quand on ajoute le vélo sous toutes ses formes. Les activités les plus pratiquées sont le vélo suivi de la randonnée pédestre, puis du ski et du surf.

Les sports de nature sont globalement aussi féminisés que la population sportive dans son ensemble avec 47 % de pratiquantes.

L'équitation, la randonnée pédestre et le vélo figurent parmi les activités physiques et sportives où la proportion des femmes est la plus importante. Elles sont en revanche moins nombreuses parmi les pratiquants de ski et de sports nautiques.

Les jeunes sont plus représentés dans le ski et les sports de nature nautiques que dans les sports de nature terrestres : 55 % des pratiquants de sports nautiques et 50 % des skieurs ont entre 15 et 34 ans, contre 39 % des randonneurs pédestres. Les amateurs d'équitation sont encore plus jeunes. A contrario, les sports de nature terrestres (randonnée, vélo) attirent davantage de personnes plus âgées : un randonneur pédestre sur quatre et un randonneur en montagne sur cinq ont plus de 55 ans. Quant au vélo, il touche des pratiquants de tous les âges.

Un public plus âgé

Les licenciés de « sports de nature » sont globalement plus âgés (tableau 2).

35 % ont 19 ans et moins contre 46 % pour l'ensemble des licenciés hors fédérations scolaires et universitaires. Les fédérations sportives aériennes attirent presque exclusivement un public de plus de 19 ans : 95 % des licenciés sont âgés de 20 ans et plus dont près des trois quarts ont 35 ans et plus (71 %). Cela s'explique en partie par le

fait que pour les sports aériens, la réglementation impose pour certaines disciplines un début de pratique plus tardif. Ainsi, pour se licencier à la fédération française de parachutisme ou des planeurs ultralégers motorisés, l'âge minimum requis est 15 ans.

A contrario, ce sont dans les fédérations sportives terrestres que les jeunes de 19 ans et moins sont les plus représentés : 40 % des licenciés ont moins de 20 ans contre 35 % pour l'ensemble des fédérations sportives dites de « sports de nature ».

Les jeunes sont largement majoritaires dans la fédération française d'équitation : 70 % ont 19 ans et moins ; puis dans les fédérations françaises de montagne et d'escalade (41 %), de ski (39 %) et de cyclisme (38 %).

Bien que moins représentés dans les fédérations sportives nautiques (27 %), les jeunes de moins de 20 ans sont très présents dans la fédération française de surf (75 %) et dans une moindre mesure dans les fédérations françaises de ski nautique (45 %) et de canoë-kayak (44 %).

4

TABLEAU 2

Répartition des licences délivrées en 2006 par catégorie d'âge

Fédérations sportives dites de « sports de nature »	9 ans et moins	10-14 ans	15-19 ans	20-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus
Fédérations sportives terrestres	11,1 %	17,8 %	11,3 %	14,0 %	17,6 %	19,9 %	8,2 %
Fédérations sportives nautiques	3,2 %	12,0 %	11,8 %	24,5 %	28,4 %	15,9 %	4,1 %
Fédérations sportives aériennes	0,0 %	0,2 %	5,1 %	23,6 %	37,1 %	27,3 %	6,6 %
Ensemble des fédérations dites de « sports de nature »	8,4 %	15,3 %	11,2 %	17,4 %	21,5 %	19,2 %	7,0 %
Ensemble des fédérations hors fédérations scolaires et universitaires	14,5 %	19,2 %	12,3 %	18,7 %	16,9 %	12,8 %	5,6 %

Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

Encadré 3 : sports de nature et sports de haut niveau

Les sports de nature concernent aussi les sportifs de haut niveau : ainsi, 2 000 sportifs de haut niveau, soit un peu moins de 30 % de l'ensemble, pratiquent des sports estampillés nature.

Les filières de haut niveau labellisées sports de nature comprennent 126 pôles, soit 23 % de l'ensemble des pôles. 73 % de ces pôles liés au sport de nature concernent des disciplines olympiques.

Parmi ces 126 pôles, 41 sont des pôles France dont 30 olympiques et 85 des pôles espoirs dont 71 olympiques.

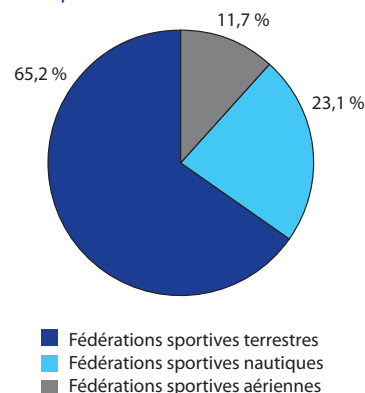
Les sports de nature ont été pourvoyeurs de médailles pour les athlètes français lors des derniers jeux olympiques.

Ainsi, lors des jeux d'été d'Athènes en 2004, 10 des 33 médailles françaises l'ont été dans des disciplines « nature » : 7 médailles d'or (aviron, canoë-kayak, équitation, VTT, voile et handisport-voile), 1 médaille d'argent (aviron) et 3 médailles de bronze (canoë-kayak et voile).

En février 2006, à Turin, la France a récolté 24 médailles dans des disciplines de sports de nature dont 10 en or (ski alpin, biathlon, ski alpin et ski de fond paralympique), 4 en argent (ski alpin et ski de fond, ski alpin paralympique) et 10 en bronze (freestyle bosses dames, snowboard et biathlon, ski alpin et ski de fond paralympique).

Graphique 4

Répartition des clubs sportifs agréés en 2006 par milieu



Source : recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées (ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS).

En 2006, près de 26 000 clubs affiliés à une fédération française de sports de nature accueillent le public détenteur d'une licence, soit 15 % de l'ensemble des clubs sportifs (23 % du total des clubs affiliés à une fédération unisport).

Parmi les clubs sportifs de nature (graphique 4), près des deux tiers relèvent d'une fédération terrestre (65 %), un peu moins d'un quart d'une fédération nautique (23 %), le reste d'une fédération aérienne (12 %). Entre 2001 et 2006, le nombre de clubs affiliés à une fédération sportive de nature terrestre et aérienne a progressé respectivement de 7 % et de 4 %. Seules les fédérations sportives nautiques enregistrent une baisse du nombre de leurs clubs (- 4,5 %). Sur cette même période, le nombre de clubs a diminué de 0,8 % pour l'ensemble des fédérations françaises agréées.

Ainsi, la répartition des clubs sportifs par milieu est sensiblement la même en 2006 qu'en 2001. On note uniquement une proportion légèrement supérieure de clubs sportifs terrestres en 2006 par rapport à 2001 (65 % contre 63 %) au détriment des clubs sportifs nautiques (23 % contre 25 % en 2001).

Plus d'un diplôme sur trois relève des sports de nature (graphique 5).

En 2006, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a délivré 3 858 diplômes professionnels ayant trait aux sports de nature sur un ensemble de 10 454 diplômes sportifs professionnels : plus d'un diplôme sportif professionnel sur trois relève donc des sports de nature.

Sur la période 2000-2006, l'augmentation du nombre de diplômes délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a été plus forte dans les sports de nature avec un rythme annuel moyen de + 2,7 % contre seulement + 2,1 % pour l'ensemble des diplômes sportifs. Pour les sports de nature, cette dynamique s'explique par la mise en place de diplômes dans des disciplines qui en étaient dépourvues comme la pêche de loisir ou les glisses aérotractées ainsi que par la confirmation du succès des diplômes de l'équitation et de la plongée subaquatique. Parallèlement, une rénovation des diplômes a été engagée. Les formations deviennent bidisciplinaires (pour les activités nautiques) ou plus spécialisées (pour les activités équestres).

Des diplômes de niveau IV avant tout (graphique 6 et tableau 4).

Les diplômes sportifs professionnels délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative correspondent pour l'essentiel à un niveau IV de qualification bien que l'offre des diplômes sportifs s'étende du niveau V au niveau I. C'est en effet à l'aide d'un diplôme de niveau IV que la profession d'animateur peut légalement s'exercer en pleine

La taille moyenne des clubs, mesurée par le nombre de licences par club, est globalement moins importante dans les fédérations de sports de nature que dans l'ensemble des fédérations.

Dans ces dernières, on compte en moyenne 11 licences supplémentaires par club en 2006 (tableau 3). Néanmoins, le nombre moyen de licences

par club varie fortement en fonction du milieu. Ainsi, dans les fédérations sportives nautiques, la taille des clubs est plus importante que pour l'ensemble des sports de nature : on compte 96 licences par club contre 78 pour l'ensemble. Et inversement, elle est moindre dans les fédérations sportives aériennes : un club compte en moyenne 44 licences.

Tableau 3 Nombre de licences par club en 2001 et 2006

	2001	2006	Variation 2006/2001
Fédérations sportives terrestres	74	78	+ 6,3 %
Fédérations sportives nautiques	89	96	+ 8,2 %
Fédérations sportives aériennes	45	44	- 1,3 %
Ensemble des fédérations dites de sports de nature	74	78	+ 5,8 %
ENSEMBLE DES FEDERATIONS	84	89	+ 5,8 %

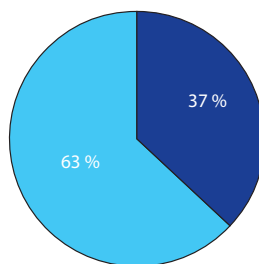
Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées (ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS).

autonomie dans la grande majorité des disciplines. La délivrance des diplômes dans les sports de nature répond à cette logique réglementaire : 10 % d'entre eux concernent le BAPAAT loisirs de pleine nature, seul diplôme sportif de niveau V (encadré 4), 84 % sont de niveau IV (BPJEPS ou BEES 1^{er} degré) et 6 % sont d'un niveau supérieur (BEES 2^{ème} degré ou exceptionnellement BEES 3^{ème} degré).

Les diplômes des métiers sportifs de la montagne constituent une exception : la réglementation impose un niveau II de qualification pour devenir guide de haute montagne ou aspirant guide, compte tenu de l'expérience et du niveau technique que requièrent ces professions.

Graphique 5

Répartition des diplômes sportifs professionnels délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en 2006

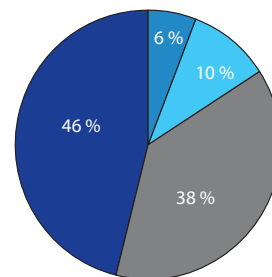


■ Diplômes sportifs de nature
■ Autres diplômes sportifs

Source : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS

Graphique 6

Répartition des diplômes professionnels des sports de nature délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en 2006



■ BEES du 1er degré (niveau IV)
■ BEES du 2ème degré (niveau II)
■ BAPAAT loisirs de pleine nature (niveau V)
■ BPJPES (niveau IV)

Source : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS

Encadré 4 : Sigles utilisés pour désigner les diplômes sportifs professionnels délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative :

- BAPAAT « loisirs de pleine nature » : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien. Homologué au niveau V
- BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Créé en 2001, le BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier. Ce diplôme est amené à remplacer à terme l'ensemble des diplômes de niveau IV.
- BEES du 1^{er} degré : Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif. Niveau IV. Animation des activités sportives.
- BEES du 2^{ème} degré : 35 options. Niveau II. Formation de formateurs.
- BEES du 3^{ème} degré : sanctionne une compétence d'expertise et de recherche. Quelques diplômes délivrés chaque année.

Des diplômés majoritairement masculins (tableau 4).

En 2006, on dénombrait 1 276 diplômes des sports de nature décernés à des femmes pour 2 582 diplômes des sports de nature décernés à des hommes : il y a donc 1 femme diplômée des sports de nature pour 2 hommes. On constate d'autre part que plus le niveau

de qualification est élevé, moins la proportion de femmes diplômées est importante : le BAPAAT « loisirs de pleine nature », de niveau CAP-BEP est majoritairement obtenu par des femmes (à 53 %). Par contre, elles ne représentent que 32 % des diplômés de niveau IV (BP JEPS et BEES du 1^{er} degré) et seulement 12 % des diplômés de niveau II. L'équitation est la seule discipline où les

femmes sont majoritaires (72 %) parmi les diplômés. Ainsi, 725 femmes et seulement 271 hommes ont obtenu un diplôme de niveau IV (BP JEPS) relatif aux activités équestres en 2006. L'équitation est aussi le troisième sport le plus féminisé (à 61 %) après la gymnastique et la danse, selon l'enquête Participation Culturelle et Sportive effectuée par l'Insee en mai 2003 : on dénombrait à cette date 800 000 pratiquantes.

TABLEAU 4

Répartition des diplômes professionnels des sports de nature délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en 2006

	BAPAAT			BP JEPS			BEES I			BEES 2*			BEES 3			TOTAL		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Loisirs de pleine nature	204	176	380													204	176	380
Activités terrestres				725	273	998	196	780	976	21	149	170	0	0	0	942	1 202	2 144
<i>dont activités équestres</i>				725	271	996	0	0	0	16	12	28	0	0	0	741	283	1 024
Activités nautiques				30	447	477	90	586	676	5	51	56	0	1	1	125	1 085	1 210
<i>dont pêche de loisir</i>				3	138	141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	138	141
Activités aériennes				0	0	0	4	118	122	1	1	2	0	0	0	5	119	124
TOTAL	204	176	380	755	720	1 475	290	1 484	1 774	27	201	228	0	1	1	1 276	2 582	3 858

Source : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS

* y compris les diplômes de niveau II de guide de haute montagne et d'aspirant guide.

Note : Les diplômes de char à voile sont comptabilisés dans la catégorie « activités nautiques » et non dans la catégorie « activités terrestres ». D'autre part, les diplômes de parachutisme ascensionnel nautique et de glisses aérotractées sont eux aussi comptabilisés dans la catégorie « activités nautiques » et non dans la catégorie « activités aériennes ».

De nouveaux diplômes professionnels des sports de nature.

La mise en place progressive d'un nouveau diplôme, le BP JEPS, dont le décret date du 31 août 2001, contribue à l'augmentation du nombre de diplômes délivrés dans les sports de nature, par la création de nouvelles spécialités : des diplômes de « pêche de loisir » ou de « sport automobile tout terrain » sont délivrés depuis 2004. D'autres le sont, dans des disciplines de création plus récente, comme les glisses aérotractées depuis 2003 ou le parachutisme ascensionnel nautique depuis 2004.

Le BP JEPS permet d'autre part une meilleure individualisation des parcours de formation : en plus des 7 options unisport du BEES du 1^{er} degré relatives aux activités nautiques des sports de nature, 24 BP JEPS avec des mentions différentes sont apparus à partir de 2002 dans ce domaine : à l'aide d'un unique BP JEPS, il est maintenant possible d'encadrer professionnellement de façon autonome des séances de planche à voile et de ski nautique sans avoir recours à des Unités Capitalisables Complémentaires (UCC).

En 2006, le BP JEPS concerne 41 % des diplômés de niveau IV des activités nautiques.

Dans le domaine équestre, la mise en place du BP JEPS date de 2005. Il n'aura fallu qu'une seule année pour voir disparaître définitivement le BEES du 1^{er} degré correspondant.

Là encore, le BP JEPS se décline sous plusieurs mentions : attelage, équitation, équitation de tradition et de travail, équitation western et aussi tourisme équestre.

En 2006, la proportion de BP JEPS dans l'ensemble des diplômes de sports de nature a fortement augmenté grâce aux 996 nouveaux brevets attribués dans les activités équestres : le BP JEPS représentait alors 45,4 % des diplômes de niveau IV délivrés dans les sports de nature.

TABLEAU 5

Les dix diplômes des sports de nature les plus délivrés en 2006

	nombre de diplômés en 2006
BPJEPS équitation	814
BAPAAT loisirs de pleine nature	380
BEES du 1 ^{er} degré ski alpin	378
BEES du 1 ^{er} degré accompagnateur en moyenne montagne	370
BEES du 1 ^{er} degré plongée subaquatique	354
BPJEPS pêche de loisir	141
BPJEPS tourisme équestre	137
BPJEPS voile	123
BEES du 1 ^{er} degré voile	115
BEES du 1 ^{er} degré canoë-kayak	106

Source : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS

Des évolutions contrastées dans la délivrance des diplômes sur la période 2000-2006 suivant les disciplines de sports de nature.

La rénovation des diplômes sportifs professionnels a permis la création de nouveaux diplômes qui connaissent un certain succès. Ainsi, le BP JEPS « pêche de loisir » qui n'existe que depuis 3 ans fait partie des dix diplômes des sports de nature délivrés à plus de 100 candidats par an : 141 pour l'année 2006, soit 4,3 % des diplômés de sports de nature de niveau IV (tableaux 4 et 5).

Par ailleurs, le nombre de diplômes des activités nautiques hors « pêche de loisir » augmente régulièrement : + 4,5 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2006, pour atteindre 1 012 diplômés en 2006.

Cette dynamique est liée d'une part à des disciplines nouvelles comme les glisses aérottractées ou le parachutisme ascensionnel nautique pour lesquels une centaine de BP JEPS a été délivrée en 2006, et d'autre part au BEES du 1^{er} degré « plongée subaquatique » qui connaît une croissance régulière et forte du nombre de diplômés : + 14,9 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2006 (354 diplômés en 2006).

Néanmoins, ces hausses ne concernent pas l'ensemble des sports nautiques : ainsi, le

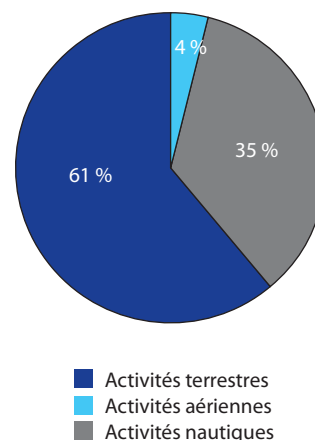
BEES du 1^{er} degré « canoë-kayak » n'a été attribué qu'à 106 candidats en 2006 contre 254 en 2000 et cette baisse n'est pas compensée par la cinquantaine de diplômés issus de l'un des dix nouveaux BP JEPS en lien avec le canoë-kayak délivrés depuis 2004 (53 diplômés en 2006).

Les activités équestres constituent l'autre grand secteur des sports de nature à connaître une croissance forte du nombre de diplômés : + 5,7 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2006 pour l'ensemble des diplômés de niveau IV de ce secteur. Les 996 BP JEPS des activités équestres délivrés en 2006 représentent le quart des diplômes professionnels des sports de nature délivrés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et près de 31% des diplômés de niveau IV délivrés dans les sports de nature (tableau 4). Ils représentent aussi la moitié des diplômes de niveau IV délivrés dans les activités terrestres des sports de nature (graphique 7).

Les effectifs de diplômés dans les autres disciplines des sports de nature connaissent une relative stabilité, à l'exception notable des activités du cyclisme : 147 diplômes avaient été décernés en l'an 2000 et seulement 80 en 2006, soit une diminution de 9,6 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2006.

Graphique 7

Répartition du nombre de diplômés de niveau IV délivrés dans les sports de nature en 2006



Source : ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – DVAEF / MEOS

58 000 déclarations de diplômes dans les sports de nature.

L'enquête menée en 2005 par le ministère en charge des sports et administrée par le pôle ressources national des sports de nature dénombre près de 58 000 déclarations de diplômes dans les sports de nature. Au total, 4 déclarations sur 10 concernent les sports de nature. 59 % d'entre elles correspondent à une activité en milieu terrestre, 26 % en milieu nautique et 2 % dans les sports aériens. A noter que 12 % des déclarations correspondent à une activité dont l'exercice ne se restreint pas à un seul de ces milieux.

Une gestion des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature confiée aux Départements.

Conscient que les enjeux liés au développement des sports de nature sont aussi locaux, le législateur a souhaité en juillet 2000 la mise en place par les conseils généraux de plans départementaux d'espaces, sites et itinéraires (PDESI) en appui sur des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), la gestion des itinéraires de randonnée étant déjà du ressort des conseils généraux.

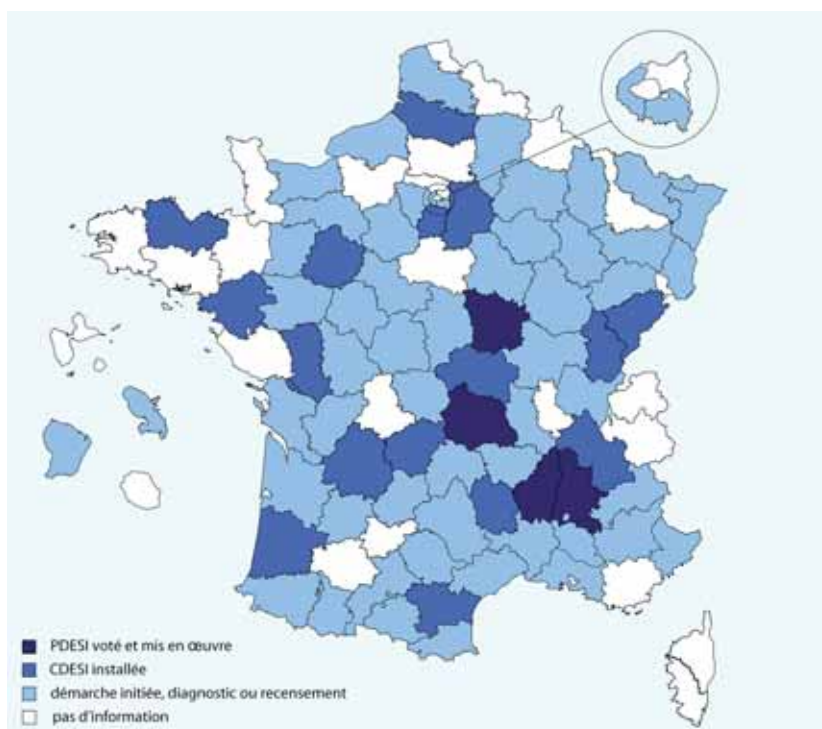
En janvier 2008, la démarche est au moins initiée dans près de 80 départements (carte) et la CDESI est déjà installée dans vingt départements où elle regroupe l'ensemble des acteurs concernés : représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif, propriétaires et usagers.

Un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires a été voté dans l'Ardèche, la Drôme, la Nièvre et le Puy de Dôme. Ces plans visent à pérenniser le patrimoine sportif en milieu naturel en le conciliant avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement

et le respect du droit de propriété dans un objectif de promotion des pratiques sportives de nature et de développement du tissu économique.

Parallèlement, 4 conseils généraux expérimentent la mise en place de Plans Départementaux des Itinéraires de Randonnée Motorisée (PDIRM).

Carte - Etat d'avancement dans la mise en oeuvre d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sport de nature et de son Plan selon les départements



Source : Pôle ressources national sports de nature (janvier 2008)

78 500 équipements, espaces et sites de sports de nature recensés.

Depuis l'été 2004, l'Etat a mis en place le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES). Ce recensement concerne tous les équipements, espaces et sites de pratique en service, publics ou privés. Le critère est que toute personne puisse y accéder avec

comme objectif principal d'y pratiquer une activité physique ou sportive. Des équipements de sports de nature sont désormais intégrés dans cette base de données (via ferrata, canyons, pistes ULM, de ski nautique, sites de plongée, de spéléologie, d'accrobranche, ...)

Au total, 78 500 équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature ont été recensés fin janvier 2008 : 66 500 pour le

milieu terrestre, 10 000 pour le milieu nautique et 2 000 pour le milieu aérien. Les données du RES fournissent des renseignements précis sur les lieux de pratique des sports de nature et leurs caractéristiques.

Cependant, à ce stade, les itinéraires de randonnée pédestre ou cyclable ne sont pas répertoriés.

Encadré 5 : La place particulière du vélo.

La promotion du vélo répond à des enjeux à la fois sportifs, touristiques, environnementaux, de cohésion sociale et aussi de santé publique.

Une mission interministérielle, dite mission nationale des véloroutes et voies vertes existe depuis 2003. Elle est chargée d'accompagner les régions dans la réalisation d'un réseau structurant de 7 000 à 9 000 kilomètres de véloroutes (itinéraires cyclables sécurisés) et voies vertes (routes interdites à la circulation des véhicules motorisés) décidée lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15 novembre 1998.

10 schémas régionaux avaient déjà été approuvés par la mission nationale en décembre 2007.

Pour en savoir plus :

www.jeunesse-sports.gouv.fr, rubrique STATISTIQUES :

Chiffres-clés / Données détaillées / Sport :

- Les licences sportives et autres titres de participation (ATP).
- Les groupements sportifs.
- Les clubs.

STAT-INFO

- STAT-Info n°07-05 de décembre 2007. « Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2006 ».
- STAT-Info n°07-01 de janvier 2007. « La pratique du sport durant les vacances d'été ».
- STAT-Info n°06-06 d'août 2006. « les sports d'hiver : pratique et pratiquants ».
- STAT-Info n°06-04 d'avril 2006. « Une approche territoriale de l'évolution du nombre de licences et de clubs entre 1974 et 2002 ».
- STAT-Info n°05-06 de décembre 2005. « Les licences 2004, une approche par disciplines sportives ».
- STAT-Info n°05-01 de février 2005. « Les jeunes dans la pratique sportive licenciée en 2003 ».
- STAT-Info n°04-07 de novembre 2004. « Les femmes dans la pratique sportive licenciée en 2002 ».
- STAT-Info n°04-02 de février 2004. « Les licences sportives et les clubs des fédérations françaises agréées en 2001 ».

« La pratique des activités physiques et sportives en France », résultats de l'enquête menée en 2003 dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le ministère de la Culture et de la Communication et l'INSEE : Editions de l'INSEP, 2005.

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

www.sportsdenature.gouv.fr

Plaquette « Sports de nature : repères et actions », septembre 2007

STAT-INFO est le bulletin de la Mission statistique du secteur sport, jeunesse et vie associative du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Direction de la publication : Gérard Sarraçanie

Rédacteurs en chef : Brahim Laouisset, Patrick Thiéry

Sécrétariat de rédaction : Florence Couteaux

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site Internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96